

—
Pierre-Frédéric Ténrière-Buchot,
garant de la concertation sur le projet
« Artère des Hauts de France II »
(transport de gaz entre Dunkerque-Nord et Cuvilly-Oise,
maîtrise d'ouvrage : GRTgaz)

**COMPTE- RENDU DE LA CONCERTATION
(17 novembre – 9 décembre 2008)**

1. Rappels sur le débat public du projet de terminal méthanier à Dunkerque (15/09/07-14/12/07)
 - 1.1 le projet de terminal méthanier
 - 1.2 le cas particulier de la conduite de transport de gaz de Dunkerque à Pitgam-Nord puis de Pitgam à Cuvilly-Oise
 - 1.3 les mentions au projet « Artère des Hauts de France II » dans les documents du débat
 2. L'organisation de la concertation
 - 2.1 préparation de la concertation entre juillet 2008(engagement du port Autonome de Dunkerque et d'EDF-direction gaz de poursuivre le projet de terminal méthanier) et octobre 2008
 - 2.2 le calendrier des réunions de concertation (novembre - décembre 2008)
 - 2.3 les documents support de la concertation
 3. Les réunions de concertation
 - 3.1 Le déroulement des débats
 - 3.2 l'assistance aux réunions
 - 3.3 les principaux éléments débattus
 4. Conclusions et recommandations
- Annexe : coupures de presse

Le 25 juillet 2007, la CNDP après examen d'un document de saisine que lui avait adressé GRTgaz, intitulé « Projet de raccordement du terminal méthanier de Dunkerque au réseau de transport de gaz naturel » et « Renforcement de ce réseau de transport », le tout dénommé « Artère des Hauts de France II » a recommandé au maître d'ouvrage d'organiser une opération de concertation permettant au public d'être informé des modalités de ce projet et de pouvoir exprimer ses observations à leur égard.

Le garant désigné pour cette opération était le président du débat public du projet de terminal méthanier de Dunkerque, M. Pierre Ténrière-Buchot (décision CNDP du 04/09/07), la réalisation de la conduite de gaz de Dunkerque à Cuvilly étant nécessairement liée à la réalisation du terminal méthanier.

Le projet de conduite (diamètre 900 mm de Dunkerque à Pitgam sur environ 18 Km, diamètre 1200 mm de Pitgam à Cuvilly sur environ 173 Km) a fait l'objet d'une recommandation de concertation et non celui d'une décision de débat public comme pour le projet de terminal méthanier dans la mesure où l'Artère Hauts de France II aurait un tracé à peu près parallèle à celui de l'Artère Hauts de France I, projet réalisé en 1997-98 entre Dunkerque et Cuvilly pour acheminer le gaz naturel en provenance de Norvège par gazoduc maritime. Les études techniques de sols, de sécurité ; les relations entretenues à cette époque avec les divers propriétaires et exploitants agricoles ont en fait constitué dix ans plus tôt une base préparatoire qui a largement facilité les approches effectuées en 2008. Celles-ci situent le plus souvent la seconde conduite, écartée au minimum de 10 mètres de la première, dans un fuseau de 250 mètres de part et d'autre du tracé initial. Il s'agit donc dans la plupart des cas des mêmes contraintes (zones naturelles, zones urbaines et industrielles à éviter), des mêmes sols (pédologie, archéologie) et – pour la concertation – de rencontrer à peu près les mêmes acteurs que ceux pris en compte en 1996-97. En outre, la première partie de la canalisation (de Loon-Plage à Pitgam) était incluse dans le périmètre du débat public du projet de terminal méthanier. Deux réunions publiques lui avaient été en grande partie consacrées : Marwick, 8 novembre 2007, pour les aspects de sécurité et Pitgam, 16 novembre 2007, pour les études de tracé.

1. Rappels sur le débat public du projet de terminal méthanier à Dunkerque (15/09/07-14/12/07)

1.1 Le projet de terminal méthanier

L'indépendance énergétique de l'Europe pour son approvisionnement en gaz naturel a amené l'Union Européenne à recommander aux Pays Membres de chercher à équilibrer les acheminements du gaz par voie terrestre (via la Russie pour la plupart des gazoducs) avec de nouveaux approvisionnements par voie maritime en provenance de la Méditerranée et du Moyen Orient (au moyen de méthaniers transportant du gaz liquide à très basse température).

Il s'agissait donc de placer la France en amont de la fourniture de gaz (arrivant au Sud par Fos et à l'Ouest sur la façade Atlantique, la Manche et la mer du Nord) et non plus en aval de l'acheminement terrestre traditionnel par l'Est et le Nord.

Des décisions de renforcement de terminaux méthaniers déjà existants furent prises en 2006 : Fos sur Mer pour la Méditerranée et Montoir de Bretagne pour l'Atlantique. Ces agrandissements sont en cours de réalisation. Trois créations furent de surcroît envisagées : Le Verdon sur Mer situé à l'extrémité de la Gironde, Antifer, près du Havre, et enfin Dunkerque.

Une décision de la CNDP datée du 04/04/07 organisa un débat public pour chacun de ces trois sites avec une coordination nationale au sein de chaque Commission Particulière du Débat Public (CPDP) grâce à la présence d'un membre qui leur était commun.

Pour ce qui concerne Dunkerque, le rôle de la CPDP fut de faire réaliser de juin à août 2007 un dossier du débat par les deux maîtres d'ouvrage (Port Autonome de Dunkerque, Electricité de France – Direction gaz), de prendre durant la même période contact avec les diverses parties prenantes du projet (Maîtres d'ouvrage, Elus, Administrations, Associations et Syndicats, Acteurs économiques et sociaux) grâce à une trentaine d'entretiens, puis à observer le calendrier des réunions publiques (10 réunions) décidé par la CNDP pour les trois projets de terminaux méthaniers, à savoir la période du 15/09/07 au 14/12/07.

Pour Dunkerque, les dix réunions se composèrent d'une réunion de lancement, de quatre réunions thématiques (opportunité du projet, retombées économiques et sociales, protection de l'environnement, prévention des risques) alternant avec quatre autres réunions multi-thèmes, enfin d'une réunion finale de synthèse qui permit de tirer des débats les premières conclusions et recommandations.

Les réunions thématiques suivaient les principaux chapitres du dossier du débat réalisé par les maîtres d'ouvrage. Elles faisaient intervenir des experts puis donnaient la parole à la salle. Les réunions multi-thèmes procédaient à l'inverse : la salle était d'abord sollicitée pour poser toutes les questions qu'elle souhaitait, les experts essayaient de répondre dans l'immédiat ou d'une manière différée dans un délai prescrit (une semaine environ).

Le périmètre du débat comprenait la communauté urbaine de Dunkerque, étendue au tronçon de conduite allant du site de gazéification du méthane livré au terminal jusqu'à la station de Pitgam (18 Km au sud de Dunkerque) où commence le réseau de transport du gaz naturel.

1.2 Le cas particulier de la canalisation d'évacuation de gaz de Dunkerque à Cuvilly

C'est GRTgaz qui assure la maîtrise d'ouvrage de la conduite de gaz reliant le terminal méthanier de Dunkerque à Cuvilly (60), c'est-à-dire au réseau national assurant la répartition du gaz selon les diverses demandes de tous les usages nationaux ainsi que les exportations en dehors du territoire national.

Cuvilly est situé à environ 170 Km au sud de Pitgam. La canalisation traverse donc quatre départements : le Nord (en partie), le Pas de Calais, la Somme et pour une vingtaine de kilomètres, l'Oise.

Un tel ouvrage est évidemment dépendant de la réalisation du terminal méthanier et de son calendrier. Celui-ci a débuté le 1^{er} juillet 2008, après que le Port Autonome de Dunkerque et EDF - Direction gaz aient signifié leur volonté de poursuivre leur projet commun, à la suite du bilan du débat public contenant les observations et recommandations de la CNDP (avril 2008) Dans ces conditions, le calendrier de réalisation de la canalisation (diamètre 900 mm de Dunkerque/Loon-Plage à Pitgam, diamètre 1200 mm de Pitgam à Boulogne la Grasse/Cuvilly) devrait permettre sa mise en service en 2013, c'est-à-dire au moment où le terminal méthanier serait opérationnel.

Pour cela la concertation (novembre - décembre 2008) devra être suivie de la constitution d'un dossier du projet (comprenant l'étude d'impact) en vue de consultation de l'Administration durant le 1^{er} semestre 2009. Elle sera complétée par une enquête publique durant le 2^{ème} semestre de la même année. Les autorisations d'entreprendre le chantier seraient alors attendues pour 2010. Les travaux spéciaux (franchissements d'obstacles tels que routes, voies ferrées et voies d'eau) seraient réalisés en 2011, la pose des tubes intermédiaires interviendrait en 2012.

Cependant, tout retard survenant pour la réalisation du terminal méthanier entraînerait bien évidemment un décalage similaire pour la conduite.

1.3 Les mentions faites au projet « Artère des Hauts de France II » dans les documents du débat

En complément du dossier du débat réalisé par EDF – Direction gaz et le Port Autonome de Dunkerque, GRTgaz a élaboré son propre dossier décrivant le projet d'une canalisation reliant Dunkerque à Cuvilly. Ce dossier, publié en septembre 2007, intitulé « Débat public sur le projet de terminal méthanier de Dunkerque – L'artère des Hauts de France II » a largement inspiré le dossier « Artère des Hauts de France II » mis au point en octobre 2008 pour la concertation.

Ce dernier se différencie toutefois du premier par un ajout important : la mention de l'actualisation du protocole avec le monde agricole signé à l'échelle nationale en 2004 entre Gaz de France, la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture). Cet accord fixe les règles de remise en état des terrains agricoles après la pose de canalisations de gaz et fournit un barème pour les dédommagements.

Un nouveau protocole entre GRTgaz, la FNSEA et l'APCA devrait remplacer celui de 2004 en janvier 2009.

A part ces deux dossiers de septembre 2007 et d'octobre 2008, il paraît utile de rappeler les mentions faites à la canalisation de transport de gaz qui se trouvent dans le compte-rendu du débat public « Projet de terminal méthanier à Dunkerque » publié par la CNDP en février 2008. On peut en particulier noter (p. 32) la proportion des questions posées aux maîtres d'ouvrage par le public durant le débat (site www.debatpublic-dunkerquegaz.org) qui concernaient la conduite d'évacuation du gaz. On recense 14 questions sur 183, soit 8%.

Les questions touchant aux indemnités liées à la remise en état des terres sont traitées aux pages 39, 40 et 42. Les risques que pourrait présenter la canalisation en fonctionnement sont décrits p. 46.

Le bilan du débat (CNDP, avril 2008) reprend ces informations pages 4 et 7.

2. L'organisation de la concertation

Deux périodes sont à considérer :

- une période d'environ une année entre la décision de la CNDP de recommander à GRTgaz d'organiser une concertation publique (juillet 2007) et l'engagement (juillet 2008) des deux maîtres d'ouvrage du projet de terminal méthanier à Dunkerque, le Port Autonome de Dunkerque et EDF – direction gaz, de poursuivre leur projet en vue, dans un premier temps, du dépôt d'un dossier administratif et d'une enquête publique.
- Une seconde période d'environ quatre mois (juillet – novembre 2008) d'organisation des réunions de concertation (novembre-décembre 2008) durant laquelle furent fixés un calendrier et réalisés les documents supports des réunions.

2.1 La préparation de la concertation entre juillet 2007 et juillet 2008, en parallèle avec le déroulement du débat public sur le terminal de Dunkerque

Les équipes de GRTgaz ont établi un fuseau de tracés possibles (cartes au 1/25000) dont la ligne directrice est restée le tracé de l'Artère Hauts de France I réalisée en 1997-98. Des contacts ont été pris avec les quatre Chambres d'Agriculture concernées (Nord, Pas de Calais, Somme et Oise) ainsi qu'avec un échantillon significatif de maires des communes traversées par la conduite n°1 et qui seraient susceptibles de l'être à nouveau par la conduite n°2. Ces contacts se sont étendus à un certain nombre de propriétaires et d'exploitants agricoles des terrains situés à l'intérieur du fuseau.

Les enseignements que l'on peut tirer de cette première approche sont clairement apparus lors des réunions de concertation :

- ✓ la réalisation d'une seconde canalisation de gaz à proximité de la première ne soulève pas l'enthousiasme mais est plutôt bien acceptée par l'ensemble des intérêts directement concernés
- ✓ les travaux pour cette nouvelle conduite ne laissent pas d'inquiéter. Ceux de 1998 ont laissé de très mauvais souvenirs à une large majorité de propriétaires et d'exploitants. En 1998, des conditions météorologiques déplorables auraient dû retarder les chantiers. Cela ne fut pas observé par les entreprises qui craignaient d'avoir à payer des indemnités de retard. A cause des précipitations abondantes les terres arables furent mélangées au sous-sol argileux, rendant stérile une partie importante des terrains traversés par le tuyau de transport de gaz. Les Chambres d'Agriculture ont donc demandé que des études pédologiques plus précises soient réalisées avant la pose d'une nouvelle conduite.

- ✓ enfin, la direction et la surveillance des chantiers en 1998 furent insuffisantes. Les intérêts locaux se trouvèrent confrontés à de multiples interlocuteurs qui se renvoyaient les uns les autres la responsabilité des malfaçons constatées. Le public consulté a donc exigé de GRTgaz une organisation claire pour le futur nouveau chantier avec un interlocuteur unique et stable auquel on puisse s'adresser rapidement en cas de difficulté.

2.2 L'organisation des réunions de concertation (juillet-novembre 2008)

Une note adressée en avril 2008 par GRTgaz au garant, désigné par la CNDP pour la concertation sur le projet, fixait les grandes lignes de l'opération : recherche cadastrale de tous les propriétaires, contacts avec les Maires et les Chambres d'Agriculture pour convenir d'un calendrier et des lieux de réunion, campagnes d'affichage et d'information (presse locale) afin de joindre et d'informer le public intéressé.

Le principe d'une réunion tous les quinze à vingt kilomètres à l'intérieur du fuseau des tracés possibles a été adopté. En fait, dix-sept réunions ont été tenues depuis Loon-Plage (site du terminal méthanier, près de Dunkerque) jusqu'à Boulogne la Grasse (près de Cuvilly, site de stockage du gaz avant répartition dans le réseau national)

Le contenu des réunions, qui a été scrupuleusement observé, a permis d'aborder les points suivants :

- ✓ les métiers de GRTgaz
- ✓ les raisons du projet Artère des Hauts de France II
- ✓ le déroulement et les grands jalons du projet
- ✓ le Protocole National Agricole et les indemnités aux propriétaires et exploitants
- ✓ la sécurité après le chantier
- ✓ le planning des travaux
- ✓ le ou les tracés envisagés

Il était indiqué que cette information pouvait être complétée par des réponses aux questions posées par la salle et portant sur ces points ou sur d'autres. La durée souhaitée pour les débats était de même ampleur (45 minutes) que celle prévue pour l'information initiale. En règle générale les réunions ont duré globalement entre 120 et 150 minutes.

Les lieux et dates des réunions ont été les suivants :

- pour le département du Nord :
 - Bollezeele, lundi 17 novembre, 15h, Espace Jules Dehaene, Grand'Place
 - Lynde, lundi 17 novembre, 20h30, Salle polyvalente, contour de l'Eglise
 - Loon-Plage, jeudi 4 décembre, 19h30, Salle Coluche, 65 rue des Manoirs
- pour le département du Pas de Calais :
 - Aire sur la Lys, mardi 18 novembre, 10h, Halle au beurre, Grand'Place
 - Mazinghem, mardi 18 novembre, 15h, Salle polyvalente, rue de l'Eglise
 - Saint Hilaire – Cottés, lundi 24 novembre, 14h, Salle des fêtes, rue du Château
 - Bailleul les Pernes, lundi 24 novembre, 19h, Salle des fêtes, rue Principale
 - Valhuon, mardi 25 novembre, 10h, Salle Saint-Omer, rue d'Huclier
 - Ostreville, mardi 25 novembre, 15h, Salle des fêtes, rue du Calvaire
 - Grand Rullecourt, jeudi 27 novembre, 10h, Salle polyvalente, 1 bis rue Vent de Bise
 - Mondicourt, jeudi 27 novembre, 15h, Salle polyvalente, rue de Villers

- pour le département de la Somme :
 Vauchelles les Authie, lundi 1^{er} décembre, 14h, Salle polyvalente, rue Maurepas
 Toutencourt, lundi 1^{er} décembre, 19h, salle des fêtes (Mairie), rue Longue
 Corbie, mardi 2 décembre, 10h, Salle polyv. de la Neuville, rue Alphonse Laurent
 Le Quesnel, mardi 2 décembre 15h, S. d'animation socioculturelle, route de Fresnoy
 Guerbigny, jeudi 4 décembre, 10h, Salle des fêtes, rue de la Récréance
- pour le département de l'Oise :
 Boulogne la Grasse, mardi 9 décembre, 10h, Salle des fêtes, rue de la Gare

Le garant de la concertation a pu participer à l'ensemble des réunions à l'exception de celles des 24 et 25 novembre.

2.3 Les documents supports de la concertation

Ils se composaient des pièces suivantes :

- ✓ un dossier « Artère hauts de France II »
- ✓ des panneaux d'affichage indiquant notamment une carte des tracés envisagés, les grandes étapes du projet, un planning théorique des travaux. Ces panneaux ont fait l'objet d'une présentation permanente à Loon-Plage à partir du 13 novembre 2008.
- ✓ Un film documentaire montrant la pose d'une canalisation de gaz analogue (Artère de Guyenne) située dans le département de Dordogne (ce chantier s'est déroulé en 2008)

L'ensemble de ces informations était disponible sur le site www.grtgaz.com à la rubrique Grands Projets. Un standard téléphonique permet par ailleurs de répondre à toute question pendant la durée de l'opération depuis sa phase de concertation jusqu'à la fin des travaux de chantier : 01 56 04 01 59

3. Les réunions de concertation

Ces réunions ont eu lieu durant une période de temps assez courte (trois semaines) à raison d'une à deux réunions par jour et jamais plus de six réunions par semaine.

3.1 Le déroulement des débats

Un prestataire extérieur préparait à l'avance dans chaque lieu de réunion les moyens matériels nécessaires : chaises en quantité suffisante, tables pour l'équipe de GRTgaz et le garant, micros et dispositif de sonorisation, écran et projecteur pour PowerPoint et film, panneaux pour posters, registre d'inscription pour les participants, portant pour le vestiaire. Une telle préparation est indispensable pour que la réunion commence à l'heure indiquée, gage de professionnalisme.

Le déroulement de chacune des dix-sept séances s'est effectué de manière immuable. A la tribune siégeaient quatre représentants de GRTgaz :

- le directeur du projet, M. Serge CAZANAVE
- le chef du projet, Mme Florence MASSON qui, probablement, restera l'interlocutrice unique des propriétaires et exploitants des terrains visés par le projet durant la phase de consultation administrative (2009-2010) et la phase de chantier (2011-2012), ce qui constituera une amélioration sensible en

comparaison de la situation d'interlocuteurs multiples et non permanents péniblement vécue par la population lors du chantier de 1997-98.

- M. François BLANCHARD ou M. Serge RIFFAUT, chargés des études de détail (permettant de définir le tracé définitif de la canalisation)
- Mme Jacqueline GAUTHIER, chargée du suivi administratif et financier (en particulier la fixation des indemnités)

S'ajoutait en bout de table, un peu séparé, le garant de la concertation, désigné par la CNDP, M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT.

Durant 45 minutes, une information était fournie aux participants grâce à l'intervention dans l'ordre indiqué des personnes précédentes :

- le directeur du projet rappelait tout d'abord l'historique et les circonstances du projet Hauts de France II (cf. § 1 et 2 ci-dessus)
- la chef de projet précisait son rôle d'interlocutrice principale pour les questions de choix de tracé définitif, d'organisation et de gestion du chantier (y inclus le passage des engins de chantier), de tri et de remise dans le bon ordre des terres enlevées de la tranchée recevant la canalisation, de sécurité après la pose de cette dernière.
- Le chargé des études de détail expliquait les divers aspects de l'étude d'impact, notamment pour les zones urbaines (le plus souvent évitées), les contraintes agricoles (étude des sols, remise en état des réseaux de drainage modifiés par la pose de la conduite), les impacts écologiques (faune et flore), les contraintes techniques (traversées de divers obstacles : canaux, rivières, routes, voies ferrées...), les fouilles archéologiques éventuelles, la sécurité et la prévention des risques.

Un film d'environ 10 minutes était projeté pour illustrer l'ensemble de ces propos. Il indiquait les mesures analogues prises en 2008 pour la pose de l'artère « Guyenne » dans sa traversée du département de Dordogne.

- la chargée des affaires administratives, juridiques et financières rappelait le calendrier qui suivrait la concertation publique : demande d'autorisation ministérielle, constitution d'un dossier de consultation administrative, nomination par le Tribunal Administratif de commissaires enquêteurs, enquête publique, conséquences sur les Plans d'Occupation des Sols, règles d'indemnisation pour les surfaces concernées. Ces règles respecteront le protocole national d'accord relatif aux conditions d'implantation des canalisations de transport de gaz naturel en cours de signature avec la FNSEA et l'APCA (projet disponible sur le site www.grtgaz.com)
- le garant de la concertation rappelait alors l'indépendance et la neutralité de la CNDP, dans la continuité du débat public de fin 2007 pour le projet de terminal méthanier de Dunkerque. Il signalait la possibilité pour tout participant ou tout intérêt non présent dans la salle d'alerter le garant en lui écrivant à l'adresse de la CNDP (6 rue Général Camou, 75007 Paris) pour tout manquement aux règles d'équité, d'information, et de participation qui seraient ressenties localement.
- Le directeur du projet concluait en indiquant le calendrier du projet Artère des Hauts de France II jusqu'à sa mise en exploitation en 2013 (si la réalisation du terminal méthanier de Dunkerque le permet). Un numéro de téléphone disponible aux heures ouvrées du lundi au vendredi était enfin indiqué pour joindre les responsables de GRTgaz pour ce projet : 01 56 04 01 59. De même, des courriels peuvent être adressés à accueil-grtgaz@grtgaz.com

Une session de questions/réponses avec la salle suivait ces informations. Sa durée était comprise entre une demi-heure et une heure et quart. La séance terminée, des entretiens avec certains participants ont toujours eu lieu pendant environ une demi-heure à propos d'aspects particuliers (passage à travers les propriétés, passage en forêt, drainage, distance aux habitations, accès des engins de chantier...)

3.2 L'assistance aux réunions

En dehors des deux réunions de point de départ de la canalisation (Loon-Plage – 59, 4 décembre) et de point d'aboutissement (Boulogne la Grasse – 60, 9 décembre) où l'on comptait plus de 60 participants chaque fois, l'assistance est restée modeste (15 à 20 personnes pour chacune des autres réunions) et cela quels que soient le jour de la semaine et l'heure de la réunion (matin, après-midi ou soirée). UN (ou plusieurs) représentant de la Chambre d'Agriculture du département traversé était généralement présent. L'Administration compétente désignée (DREAL de Lille) est venue à plusieurs réunions. Une Association (Houtland Nature) s'est fait reconnaître à une réunion. Les autres participants étaient à égalité des Elus (maires), des propriétaires et des exploitants agricoles.

Au total, les participants pour l'ensemble de la concertation se sont donc élevés à environ 350 personnes. Cela semble représenter un échantillon relativement convenable (environ 20%) au regard des 1500 conventions pour indemnisation qui devraient être signées le long du trajet de la conduite.

3.3 Les principaux éléments débattus

Les questions posées à chaque réunion ont été homogènes et peuvent être réparties selon les catégories suivantes :

- Questions concernant le chantier (les plus nombreuses)

La gestion du chantier de l'artère Hauts de France I (1998) a laissé majoritairement de mauvais souvenirs. Beaucoup de questions, auxquelles des réponses positives et rassurantes ont été apportées, y faisaient allusion :

- ✓ Peut-on avoir un interlocuteur unique, permanent et disponible rapidement en cas de difficulté sur le chantier ?
- ✓ GRTgaz en tant que maître d'ouvrage assurera-t-il une bonne coordination des entreprises qui interviendront sur le chantier et exercera-t-il son autorité vis-à-vis d'elles ?
- ✓ Les bureaux d'étude choisis pour réparer ou modifier les réseaux de drainage coupés ou endommagés seront-ils compétents et indépendants ?
- ✓ Les terres déplacées par la tranchée seront-elles triées et replacées dans le bon ordre ?
- ✓ En cas d'intempéries, peut-on donner l'ordre d'arrêter le chantier afin que les terres triées ne se mélangent pas ?
- ✓ Peut-on éviter que la deuxième canalisation de gaz entraîne un couloir parallèle à celui créé par la première ? Peut-on les rapprocher le plus possible ?
- ✓ Les nouveaux postes de sectionnement pourraient-ils également être rapprochés au maximum de ceux de l'ancienne conduite afin de limiter leur emprise au sol ?
- ✓ Les pistes empruntées par les engins de chantier pourront-elles être définies très précisément afin de mieux établir les états des lieux avant et après le chantier et en déduire clairement les dédommagements conséquents ?

Les réponses fournies ont paru convaincre les interlocuteurs. Elles étaient accompagnées d'une information importante : la possibilité donnée, à l'occasion de la nouvelle canalisation, de débattre à nouveau des réparations à effectuer ou des dédommagements à payer si la preuve pouvait être apportée que des malfaçons durant le premier chantier d'il y a dix ans avaient été commises (ou avaient produit des conséquences dommageables par la suite).

➤ Questions concernant les indemnités

- ✓ Au-delà de l'indemnisation des terres agricoles prévue dans le protocole national GRTgaz-FNSEA-APCA, y aura-t-il la possibilité d'inclure la voirie endommagée (routes et chemins) par le passage des engins de chantier ?
- ✓ Les états des lieux avant et après le chantier seront-ils établis par des bureaux d'étude indépendants ?
- ✓ Les indemnités pourront-elles être versées sur trois ans (aspect fiscal) et non en une seule fois comme ce fut le cas pour la première conduite ?
- ✓ Le délai du premier versement peut-il être bref ?

➤ Autres questions

- ✓ Les communes traversées par la canalisation de gaz peuvent-elles être raccordées afin de pouvoir bénéficier de cette énergie ? Une tarification spéciale pourrait-elle leur être accordée ?

Grtgaz a rappelé qu'il ne pouvait intervenir puisque ses activités se limitent au transport et n'intéressent pas la distribution aux usagers. Depuis 1998, les communes sont gestionnaires de la distribution de l'énergie. C'est à elles d'effectuer l'appel d'offres permettant de sélectionner l'entreprise la mieux placée parmi un très grand nombre de distributeurs. Ceux-ci sont en droit de demander aux communes la démonstration de la rentabilité de leur projet. Ces dispositions obéissent aux règles européennes de mise en concurrence équitable des entreprises de distribution des diverses formes d'énergie.

- ✓ Des questions relativement comparables entre elles mais de portée individuelle ont été posées sur les études de détail mettant en jeu le tracé (parcelles coupées en deux ou en diagonale), la topographie, les servitudes de 25 mètres et la limitation des plantations au-dessus de la conduite, les déclarations d'intention de commencement de travaux pour des opérations à proximité de la conduite.

Très peu de questions ont été posées sur les aspects économiques et financiers du projet (ni sur son opportunité ou sa rentabilité). Un tel ouvrage ayant une durée d'amortissement technique d'environ cinquante ans, on s'est toutefois étonné plusieurs fois qu'il n'ait pas été prévu il y a dix ans seulement lors de la pose de la première canalisation. Il a donc été demandé ironiquement si l'on envisageait aujourd'hui la pose d'une troisième conduite de gaz...

Les aspects de sécurité et de prévention des risques ont été abordés mais de manière isolée et sans être repris et développés par l'assistance.

D'une manière générale, la période de débats avec la salle s'est toujours déroulée de façon courtoise et constructive. L'assurance que chaque maire, propriétaire, exploitant serait rencontré individuellement pour toute parcelle touchée par le tracé définitif fut un argument important pour expliquer un tel climat.

Les articles de presse couvrant les réunions de concertation (voir copies en annexe) rendent compte de cette ambiance responsable mais non hostile.

4. Conclusions et recommandations

L'opération de concertation recommandée par la CNDP à GRTgaz a été effectuée du 17 novembre au 9 décembre 2008 en dix-sept réunions depuis Loon-Plage (59) jusqu'à Boulogne la Grasse (60). Elle a respecté les critères exigés pour telle approche localisée du public : information claire, argumentée et bien structurée pour les points de vue administratifs et juridiques, techniques et d'organisation ; droit d'expression garanti, engagements sincères pris par le maître d'ouvrage.

On peut toutefois regretter que les aspects d'opportunité économique et de robustesse financière de l'ensemble de l'opération n'aient été qu'effleurés, au profit des seules indemnités individuelles.

Grâce aux nombreuses réunions et à leur excellente préparation (notamment en relation avec les Chambres d'Agriculture), le public a pu s'exprimer de manière aisée et avec une grande indépendance.

Les explications et les réponses fournies par l'équipe efficace et dévouée de GRTgaz, si elles n'ont pas toujours permis de satisfaire pleinement un auditoire attentif, peuvent être considérées comme répondant bien à l'esprit de la concertation qui permet de rencontrer, échanger, écouter, expliquer et s'engager.

Quelques recommandations peuvent être adressées au maître d'ouvrage à cet égard :

- L'assurance donnée de rencontrer individuellement les intérêts directement touchés par le tracé de la canalisation devra être observée scrupuleusement
- Le choix des bureaux d'étude et autres prestataires pour réaliser les états des lieux avant et après le chantier (notamment voirie et drainage) devra respecter les critères de pertinence (reconnaissance locale de leur qualité technique), de neutralité et d'indépendance (équité entre GRTgaz et les intérêts locaux)
- La promesse de désignation par GRTgaz d'un interlocuteur unique, en particulier durant toute la durée du chantier, devra être suivie d'effet et faire l'objet d'une information suffisante pour qu'elle soit bien prise en compte par l'ensemble des intérêts. Des rencontres publiques avec les entreprises sélectionnées pour le chantier pourraient heureusement compléter cette information.
- Les conventions signées avec les propriétaires des parcelles et donnant lieu à des indemnités pourront, le cas échéant, inclure le dédommagement de dégâts provoqués par le chantier de la première Artère de 1998, pour autant qu'une preuve tangible puisse être apportée sur leur réalité et leur non prise en compte jusqu'à présent.
- En fin d'opération, le maître d'ouvrage pourrait faire la synthèse des diverses étapes réalisées depuis la concertation (2008) jusqu'à la mise en exploitation de la conduite

(2013) et transmettre cette information aux divers interlocuteurs rencontrés durant cette période.

Annexe : coupures de presse

Un second gazoduc traversera la Lys romane d'ici cinq ans, *La voix du Nord*, édition de Béthune, 25/11/08

Artère des Hauts de France II : pas d'eau dans le gaz ? *Horizons Nord - Pas de Calais*, 28/11/08

Le Quesnel : faites place à l'autoroute du gaz, *Le Courrier Picard*, édition de Montdidier – Trait Ver, 06/12/08

Terminal méthanier : nouveau gazoduc à l'horizon 2013 ? – Loon-Plage-, *La Voix du Nord*, édition de Dunkerque, 07/12/08

Boulogne la Grasse : la nouvelle canalisation inquiète, *publication non communiquée*, 10/12/08

Grand Rullecourt : informer les habitants, *L'Abeille de la Ternoise*, 11/12/08